

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Causerie Amicale Inc.	Numéro de permis 2009804	Date d'inspection Le 27 novembre 2024	
Nom de l'établissement Causerie Amicale		Numéro de téléphone (506) 576-6738	
Adresse 176 chemin Cormier Cross Cocagne NB E4R 2J5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- le ratio et le nombre maximal d'enfants
- les affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- les dossiers d'incidents
- les activités quotidiennes
- le changement de couches

Durant la visite, le ratio est respecté.

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux durant l'heure de la collation, la préparation pour les jeux à l'extérieur et les jeux extérieur. La mentore en assurance de la qualité a observé les membres du personnel chanté des comptines et lire un livre de lecture durant les moment de transition.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 novembre 2024

Date

original signé par

Linda Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2024

Date